



Nous, collègues syndiqués et non syndiqués du SPIP de Maine-et-Loire (49), souhaitons apporter tout notre soutien à nos collègues des SPIP 93 et 95 suite à leurs placements en garde à vue, le 23 décembre puis le 18 février derniers et à leur exprimer toute notre solidarité.

Quelques explications :

Le premier, à son retour de congés, a été accueilli à la descente de l'avion par les forces de l'ordre qui ont aussitôt perquisitionné son domicile puis l'ont placé en garde à vue pendant près de 24h, au seul motif qu'il avait communiqué des informations inhérentes à ses missions, à la compagnie d'une personne détenue déjà transférée dans un autre établissement pénitentiaire.

Dans le cadre de ses missions professionnelles, le second avait simplement transmis à une mairie des documents remis par la famille d'une personne détenue dans le cadre d'une démarche administrative liée à une reconnaissance de paternité. Ces documents se sont révélés être des faux. Sans considération pour le cadre professionnel dans lequel ces pièces avaient été reçues et transmises, il a été décidé son placement en garde à vue ainsi qu'une perquisition de son domicile. Les organisations syndicales rappellent qu'il appartient au SPIP de préparer les permissions de sortir, pas d'être garant de la véracité des documents transmis.

Enfin, le troisième, finalement blanchi après des atteintes inacceptables à leur liberté, ces collègues et leurs proches demeurent profondément marqués par la violence de ces procédures.

Quelques mois plus tôt, un CPIP de Rennes avait été convoqué par les services d'enquête à la suite d'une évasion intervenue lors d'une permission de sortir.

Nous souhaitons rappeler que les CPIP ne sont ni complices, ni facilitateurs des évasions, des productions de faux ou de toutes autres décisions prise par le public que nous avons en charge ! Nous ne sommes pas des agents chargés de vérifier l'authenticité des documents administratifs.

Nous ne pouvons exercer nos missions dans un contexte de perpétuelle suspicion, celui-là même qui peut nous amener à être convoqué par les forces de sécurité intérieure pour justifier du simple exercice de notre travail !

Dans un contexte de remise en cause grave de nos missions à l'initiative de notre propre ministère, ces attaques contre nos collègues ne peuvent que nous inquiéter et nous écœurer encore un peu plus.

- Nous exigeons un respect de nos missions.
- Nous exigeons qu'il soit fait toute la lumière sur les dysfonctionnements successifs qui ont amenés à de telles débâcles

Nous nous associons avec force au mouvement unitaire de mobilisation du 17 mars 2026.

Lorsque des collègues sont attaqués pour avoir fait leur travail, c'est toute la filière et la profession qui est visée.

Toutes et tous mobilisé.e.s !

La solidarité est notre force.

Montrons que les agents des SPIP sont unis et déterminés à défendre nos missions et notre dignité professionnelle !

A Angers, le 17 mars 2026, L'intersyndicale CGT/SNEPAP-FSU/UFAP